CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

65e réunion du Comité permanent

Victoria Falls, Zimbabwe, 23 juillet 2025

**SC65 Doc.9**

**Rapport du Secrétariat sur les Initiatives régionales Ramsar**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

i. prendre note des rapports annuels soumis par les Initiatives régionales Ramsar (IRR) pour 2024 conformément à la Résolution XIV.7, *Les Initiatives régionales Ramsar* ; et

ii. prendre note de la proposition d’affectation, au poste D du budget administratif Ramsar 2025 « Appui aux Initiatives régionales Ramsar », figurant dans le document SC65 Doc.8.1, d’un financement de départ en faveur des activités 2025 de nouvelles IRR, selon les modalités suivantes :

* 30 000 CHF chacune à l’Initiative régionale Ramsar pour l’Afrique australe (SARRI) et à l’Initiative régionale Ramsar Danube WILDisland.

**Contexte**

1. À sa 14e session (COP14, 2022), la Conférence des Parties contractantes a rappelé, au paragraphe 1 de la Résolution XIV.7 Partie A, *Les Initiatives régionales Ramsar*, que « les Initiatives régionales Ramsar (IRR) placées sous l’égide de la Convention sur les zones humides, comprenant des centres régionaux pour la formation et le renforcement des capacités ainsi que des réseaux régionaux pour faciliter la coopération, ont pour vocation d’être des moyens opérationnels de fournir un appui efficace à la mise en œuvre améliorée de la Convention et de son Plan stratégique dans des régions géographiques spécifiques, par la coopération internationale volontaire relative aux questions d’intérêt commun concernant les zones humides ».

2. Conformément à la Résolution XIV.7 Partie B ainsi qu’aux Décisions SC62-22 et SC63-19 du Comité permanent, les 22 IRR suivantes opèrent sous l’égide de la Convention sur les zones humides jusqu’à la COP15 :

Quatre centres régionaux pour la formation et le renforcement des capacités :

• Centre Ramsar pour l’Afrique de l’Est (RAMCEA)

• Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche dans l’hémisphère occidental (CREHO)

• Centre régional Ramsar – Asie centrale et de l’Ouest (RRC-CWA)

• Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RRC-EA)

Dix-huit réseaux visant à faciliter la coopération régionale :

• Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières d’Afrique de l’Ouest (WACoWet)

• Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Niger (NigerWet)

• Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Sénégal

• Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides des Hautes Andes (HAW)

• Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle du bassin du Río de la Plata

• Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Caraïbes (CariWet)

• Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens

• Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation durable des zones humides du bassin de l’Amazone

• Partenariat pour la voie de migration Asie de l’Est-Australasie (EAAFP)

• Initiative régionale Ramsar pour l’Asie centrale (RRI-CA)

• Initiative régionale Ramsar indo-birmane (IBRRI)

• Initiative régionale Ramsar pour les zones humides méditerranéennes (MedWet)

• Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Carpates (CWI)

• Initiative régionale Ramsar pour les zones humides nordiques-baltiques (NorBalWet)

• Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières de la mer Noire et de la mer d’Azov (BlackSeaWet)

* Centre international des mangroves (CIM)
* Initiative régionale Ramsar pour l’Afrique australe (SARRI)
* Initiative régionale Ramsar Danube WILDisland

**Évolution des 22 Initiatives régionales Ramsar en 2024**

3. Au titre des *Directives opérationnelles pour les Initiatives régionales Ramsar en appui à la mise en œuvre de la Convention* figurant en annexe 1 de la Résolution XIV.7 Partie A, les IRR sont priées de présenter au Comité permanent, par l’intermédiaire du Secrétariat, des rapports annuels sur la situation financière et l’état d’avancement de l’application de leur plan de travail, en respectant le format figurant en annexe 3 de ladite résolution. De même, au paragraphe 14 de la même Résolution, la Conférence des Parties contractantes « charge le Secrétariat de fournir à la COP et au Comité permanent un résumé des informations obtenues dans les rapports annuels afin d’aider ces organes dans leur examen des IRR et leurs décisions concernant le financement ».

4. Les coordinateurs des IRR ont été priés de soumettre au Secrétariat le rapport sur l’avancement du plan de travail 2024 et des travaux prévus pour 2025, y compris un aperçu de la situation financière, avant le 17 janvier 2024. La 64e réunion du Comité permanent (SC64) ayant eu lieu début 2025, le rapport du Secrétariat sur les Initiatives régionales Ramsar n’a pu être préparé à temps et il est donc soumis à l’attention de la 65e réunion du Comité permanent.

5. Des rapports annuels ont été reçus de la part de 15 IRR[[1]](#footnote-2). Le Secrétariat a envoyé des courriers aux coordinateurs des IRR pour leur rappeler de soumettre leur rapport annuel et un suivi bilatéral a été mis en place. Les IRR suivantes n’ont pas soumis de rapport annuel dans les délais requis :

* Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides des Hautes Andes ;
* Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens ;
* Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle du bassin du Río de la Plata ;
* Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Niger (NigerWet) ;
* Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Sénégal (SenegalWet) ;
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières d’Afrique de l’Ouest (WACoWet) ; et
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Caraïbes (CariWet).

6. La non-présentation des rapports annuels par certaines IRR en 2024 continue de se généraliser en 2025. Les IRR qui n’ont pas remis de rapport au cours d’au moins l’une des cinq dernières années sont recensées dans le tableau 1 ci-dessous.

*Tableau 1 : Initiatives régionales Ramsar n’ayant pas remis de rapport, 2020-2021 à 2024-2025*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Période de rapport** | **2020-2021** | **2021-2022** | **2022-2023** | **2023-2024** | **2024-2025** |
| BlackSeaWet |  |  | X |  |  |
| CariWet |  |  |  | X | X |
| CREHO |  | X |  |  |  |
| Zones humides des Hautes Andes | X | X |  | X | X |
| Río de la Plata |  |  |  |  | X |
| Mangroves et récifs coralliens |  |  |  | X | X |
| NigerWet |  |  |  |  | X |
| SenegalWet |  | X | X | X | X |
| WACoWet |  | X | X |  | X |

7. SenegalWet n’a pas soumis de rapport pendant quatre années consécutives, et ce depuis la période de référence 2021-2022, après réception de la première tranche de financement de la Convention allouée à partir du budget administratif en 2021. C’est la raison pour laquelle le Secrétariat n’a pas versé la dernière tranche de financement.

8. Les IRR sont encouragées à soumettre leur rapport annuel au cours du prochain cycle de présentation de rapports, conformément à l’alinéa 12.e) de la Résolution XIV.7 Partie A.

9. Le Secrétariat a examiné les rapports annuels communiqués par 15 IRR et a établi une synthèse fondée sur leurs activités en cours. Une vue d’ensemble de ces rapports figure en annexe 1 du présent document.

10. Il ressort de ces rapports que la plupart des IRR jouent un rôle important en permettant aux Parties contractantes membres de se réunir pour promouvoir la coopération au niveau régional :

* Treize IRR ont organisé au moins une réunion de coordination au cours de l’année.
* Les IRR ont organisé ou contribué à des activités de CESP (communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation) dans la région, notamment dans le cadre des festivités de la Journée mondiale des zones humides.
* Un petit nombre d’IRR a mené des études ou des évaluations de politiques régionales sur des thématiques comme le changement climatique, les espèces envahissantes ou la gestion des Zones humides d’importance internationale.
* De nombreuses IRR ont participé à des activités de collecte de fonds, par exemple en élaborant des propositions de financement ou en créant des plateformes de financement durable.

11. Les dépenses annuelles totales des IRR en 2024 sont estimées à 3,9 millions de CHF. Il s’agit d’une augmentation par rapport aux 3,4 millions de CHF dépensés en 2023 et aux 2,7 millions de CHF dépensés en 2022[[2]](#footnote-3).

12. Parmi les principales difficultés mentionnées dans les rapports figurent les ressources financières limitées et le manque de coordination entre les pays membres.

13. Le Secrétariat encourage les IRR à multiplier les occasions de communiquer et d’apprendre les unes des autres. Il a organisé la troisième réunion virtuelle de planification annuelle des IRR le 25 mars 2025, offrant aux IRR l’occasion de partager leurs plans annuels et d’identifier d’éventuels domaines de coopération. Les IRR ont également discuté de la manière dont elles pourraient collaborer pendant la COP15, notamment par la tenue d’un stand commun et d’un événement parallèle coorganisé par toutes les IRR.

**Attribution de fonds du budget administratif de la Convention en faveur des activités de nouvelles IRR en 2025**

14. Au paragraphe 17 de la Résolution XIV.7 Partie A, la Conférence des Parties contractantes note que « les IRR ayant été approuvées comme fonctionnant dans le cadre de la Convention sont éligibles à un appui financier de départ du budget administratif de la Convention » et recommande que « cet appui financier soit fourni pour une durée de six ans au maximum, conformément aux décisions relatives aux questions budgétaires ». Au titre du paragraphe 18 de cette même Résolution, les Parties contractantes ont décidé que « le niveau d’appui financier du budget administratif de la Convention aux IRR éligibles est déterminé chaque année par le Comité permanent, d’après les informations soumises par les IRR au Secrétariat », et « en application des recommandations spécifiques du Sous-groupe sur les finances du Comité permanent ».

15. Pour 2025, la SARRI et l’IRR Danube WILDisland sont éligibles à un soutien. Dans son rapport annuel, la SARRI a demandé 30 000 CHF et l’IRR Danube WILDisland a demandé 30 000 CHF du budget administratif de la Convention pour soutenir ses activités en 2025. Les demandes de soutien du budget administratif de la Convention sont détaillées dans le tableau 2 ci-dessous.

*Tableau 2 : Demandes de soutien du budget administratif de la Convention (en CHF)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Dépenses 2024 (CHF)** | **Financement 2025 (CHF)** |
| **Initiative régionale Ramsar** | **Attribution approuvée pour 2024** | **Dépenses déclarées en 2024** | **Dépenses prévues/ budgétisées pour des activités en 2025** | **Contribution 2025 demandée** | **Attribution budgétaire proposée par le Secrétariat pour 2025** |
| SARRI | 0  | 101 244  | 50 400  | 30 000  | 30 000 |
| IRR Danube WILDisland | 29 000 | 45 407 | 133 000 | 30 000 | 30 000 |

**Annexe 1**

**Résumé des rapports annuels communiqués par les IRR pour la période 2024-2025**

| **Initiative régionale Ramsar (IRR) et année de mise en place** | **Principes énoncés dans la Résolution XIV.7** | **Budget prévu pour 2024 (en CHF, saufindication contraire)** | **Dépensesen 2024 (en CHF, sauf indication contraire)** | **Ressources financières** | **Principales activités** | **Difficultés** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nombre depays soutenant l’IRR** | **Cahier des charges (y compris règlement intérieur)** | **Structure et gouvernance** | **Statut/rôle du Secrétariat de la Convention** | **Gestion financière** |
| Centre Ramsar pour l’Afrique de l’Est (RAMCEA), 2009 | 6 | Oui | Le Conseil d’administration qui est l’instance décisionnelle est chargé de la conduite de toutes les affaires. Le Secrétariat du RAMCEA traite des activités courantes et rend compte au Conseil d’administration | Observateur | Sous la responsabilité du Secrétariat du RAMCEALe Conseil de gestion collaborative examine les rapports annuels et approuve le budget et les règlements financiersLe Secrétariat exécute le budget | 84 380 | 54 090 | Gouvernement de l’Ouganda, autres donateurs | - Jumelage des Zones humides d’importance internationale (« Sites Ramsar ») sélectionnées en Ouganda- Mise en œuvre du plan de CESP du RAMCEA- Réunion du Conseil d’administration régional du RAMCEA- Formation régionale sur l’inventaire, la cartographie et l’évaluation des zones humides- Évaluation rapide de l’état actuel du Site Ramsar du lac Opeta | Changement fréquent de correspondants nationaux,absence de stratégie de mobilisation des ressources collectives |
| Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche dans l’hémisphère occidental (CREHO), 1999 | 30 | Oui | L’organe de direction est le Conseil d’administration qui est responsable de toutes les décisions financières, administratives et opérationnelles | Membre permanent du Conseil d’administration | Chargé d’approuver le budget et de superviser la gestion financière | 363 381(USD) | 326 901(USD) | Ministère de l’Environnement, Panama, USFWS-NMBCA, Suma Group, Education First (programme STIAM),CReW+, autres sources de revenus | - Approche intégrée de la gestion écologique et durable des eaux usées au port de Niga Kantule, dans la province de Guna Yala- Programme STIAM de visites sur le terrain- Assurer la sécurité de l’eau de la rivière Santa Maria- Restauration hydrologique pour les oiseaux migrateurs dans la baie de Parita | Impliquer le Conseil d’administrationMettre à jour la stratégie de stabilité financière de l’organisationRecherche d’opportunités régionales en collaboration avec les pays |
| Centre régional Ramsar – Asie centrale et de l’Ouest (RRC-CWA), 2002 | 18(15 PC et 3 non-PC) | Oui | Les organes administratifs sont le Conseil de gestion collaborative et le Secrétariat du RRC-CWALe Conseil de gestion collaborative donne des orientations stratégiques, approuve les programmes, les activités ainsi que le budget et le règlement financier  | Membre du Conseil de gestion collaborative | Le Conseil de gestion collaborative examine les rapports annuels et approuve le budget et le règlement financier. | 97 000(USD) | 51 000(USD) | Ministère de l’Environnement (République islamique d’Iran), Municipalité de Ramsar  | - Protocoles d’accord avec les municipalités, des universités, etc.- Activités de CESP : webinaires en ligne, exposition, célébration de la JMZH, prix photo, etc.- Formation sur les espèces envahissantes, réunion pédagogique | Le fait que le budget soit limité a nui à la mise en œuvre des activitésAbsence d’identité juridique nationale |
| Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RRC-EA), 2009 | 18 | Oui | Le Comité directeur donne des orientations sur l’élaboration des politiques et des programmesLe Directeur exécutif gère les activités courantes | Membre du Comité directeur | Rapport au Comité directeur | 878 242 | 727 266 | Gouvernement de la République de Corée | - Formation de gestionnaires de zones humides (aux niveaux régional, infrarégional et national), élaboration de directives sur la réduction des risques de catastrophe fondée sur les écosystèmes- Organisation d’une conférence du réseau WLI Asie-Océanie, du Réseau des villes des zones humides, du Réseau d’établissements scolaires pour les zones humides d’Asie- Fonds pour les zones humides RRC-EA- Organisation d’activités liées à la Journée mondiale des zones humides en République de Corée- Activités de CESP (site Web, magazine en ligne, réalisation d’un documentaire) | Aucune difficulté mentionnée |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières d’Afrique de l’Ouest (WACOWet), 2009 | 13 | Oui (projet) | Le Conseil de surveillance est chargé de la supervision globale des politiques du Secrétariat de WACOWet, ainsi que du suivi et de l’examen de la mise en œuvre des stratégies, du plan annuel, de la gestion des risques, ainsi que de la situation et de la gestion financières | Observateur | Le Manuel de procédures financières & comptables (2013) reflète les procédures budgétaires et de planification, les méthodes comptables, les rapports financiers, ainsi que les registres et documents comptables | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport |
| Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Niger (NigerWet),2006 | 9 | Oui (projet) | Le Conseil de surveillance est chargé de la supervision globale des politiques du Secrétariat de NigerWet, ainsi que du suivi et de l’examen de la mise en œuvre des stratégies, du plan annuel, de la gestion des risques, ainsi que de la situation et de la gestion financières | Observateur | Le Manuel de procédures financières & comptables (2013) reflète les procédures budgétaires et de planification, les méthodes comptables, les rapports financiers, ainsi que les registres et documents comptables | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides des Hautes Andes, 2005 | 8 | Oui | Le Comité de coordination (Correspondants nationaux des pays membres) tient des réunions annuelles pour suivre la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d’action | Apporte un soutien au Comité de coordination  | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination) | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle du bassin du Río de la Plata, 2009 | 5 | Oui | Le Comité de coordination (pays membres) en tant qu’organe de gouvernance examine les progrès chaque année | Apporte un soutien au Comité de coordination | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination) | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Caraïbes (CariWet),2009 | 14(11 PC, 3 territoires d’outre-mer) | Oui | Le Comité de l’IRR est coordonné par deux pays membres et inclut chacune des Parties contractantes membres de l’IRR, le Secrétariat Ramsar et les représentants sous-régionaux au Comité permanent pour les Caraïbes (passés, présents et futurs) | Membre du Comité de l’IRR, apporte un soutien | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination) | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens, 2009 | 14 | Oui | Le Comité de coordination de l’IRR est dirigé par deux pays membres et comprend toutes les Parties contractantes avec le soutien du Secrétariat | Apporte un soutien au Comité régional | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination) | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport |
| Partenariat pour la voie de migration Asie de l’Est-Australasie, 2006 | 18 | Oui | Le Comité de gestion de l’EAAFP fournit des orientations générales politiques, opérationnelles et financières au Secrétariat de l’EAAFPUne réunion du Partenariat a lieu tous les deux ans pour superviser sa mise en œuvre | Partenaire | Le Sous-Comité des finances de l’EAAFP fournit des avis au Secrétariat et aux partenaires sur la gestion globale des financesRapport à la Réunion des partenaires (MOP) | 305 000(USD) | 237 584(USD) | Municipalité d’Incheon, contributions volontaires des partenaires de l’EAAFP | - Maintien et développement des sites du réseau de voies de migration, dont programmes de petites subventions et conseils techniques sur les sites nationaux- Activités de CESP, dont la création d’un groupe de travail pour les jeunes, le partenariat avec la Journée mondiale des oiseaux migrateurs et de nombreux webinaires- Activités de recherche, de suivi, de renforcement des connaissances, dont un recensement des oiseaux d’eau- Renforcement des capacités à l’intention des gestionnaires de sites- Approches à l’échelle des voies de migration, dont appui à l’ASEAN Flyway Network, à l’Initiative régionale sur les voies de migration, au NEASPEC, à l’Alliance universitaire des voies de migration, aux partenariats de sites jumelés | Stabilité des financements, stagnation en termes de revenus financiers, équilibre à trouver entre les demandes des partenaires et les ressources disponibles |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides méditerranéennes (MedWet),1991 | 27 | Oui | La structure de gouvernance comprend : le Comité pour les zones humides méditerranéennes (MedWet/Com) ; le Groupe de pilotage de MedWet (MedWet/SG) ; le Secrétariat de MedWet (hébergé à la Tour du Valat, France) ; l’Observatoire des zones humides méditerranéennes ; le Réseau scientifique et technique de MedWetMedWet/Com supervise la mise en œuvre de l’IRR, approuve les documents stratégiques, le budget annuel et les rapports financiers vérifiés | Membre observateur permanent du Groupe de pilotage de MedWet | Le Secrétariat MedWet administre les budgets approuvés et soumet le rapport financier annuel au MedWet/SG et au MedWet/Com | 350 800(EUR) | 259 000(EUR) | Pays partenaires de MedWet, OFB, Union européenne, FFEM/MAVA et autres | - Développement de son rôle en matière de politique et de plaidoyer- Consolidation du réseau des gestionnaires de Sites Ramsar méditerranéens et de la MedWet Academy associée- Coordination du programme de CESP, y compris la JMZH et le programme Villes des zones humides en Méditerranée - Réalisation de plusieurs projets financés par l’UE- Préparation du rapport Perspectives des zones humides méditerranéennes (3e édition) et de son Géoportail | Obtenir des réponses des partenaires de toute la région ; absence de coordinateur pour la majeure partie de l’année 2024 |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Carpates (CWI), 2006 | 7 | Oui | L’organe d’exécution de la CWI est un Conseil composé des Correspondants de chaque membreIl élit un président chargé de diriger les procédures et se réunit périodiquement | Contribue aux travaux du Conseil | Exercée par le Conseil et l’institution de coordination du pays d’accueil | 41 700(EUR) | 15 982(EUR) | Conservatoire national de la nature de la République slovaque, ministère de l’Environnement de la Tchéquie, ministère de l’Environnement de la Slovaquie, ministère de l’Agriculture de la Hongrie, UNE SCC, DANUBEPARKS Association, Wetlands International, Danube-Carpathian Programme | - Renforcement de la mise en réseau, coopération avec les réseaux régionaux concernés, les partenaires, le Secrétariat de la Convention des Carpates, contributions volontaires de certains ministères des pays des Carpates au budget de la CWI- Intégration des questions relatives à la CWI et aux zones humides dans les documents et plans de la Convention des Carpates- Examen et soumission de propositions de projets- Développement de la Coalition européenne des Initiatives régionales Ramsar avec le soutien de la CWI- Cours de formation international et voyage d’études sur la restauration des zones humides organisés en coopération avec le Gouvernement tchèque et le Comité Ramsar | La capacité de coordination de l’IRR, la gouvernance et le statut juridique de l’IRR continueront à faire l’objet de discussions |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides nordiques-baltiques (NorBalWet), 2005 | 10 | Oui | Le Groupe de coordination est composé des Correspondants nationaux Ramsar de chaque pays participant, et constitue l’organe de décision | Observateur permanent du Groupe de coordination | Le pays d’accueil fournit un appui administratif | 0 | 0 | 0  | - Report de toutes les activités | Capacité limitée ou inexistante à lancer de nouvelles activités ou à assurer le suivi des activités planifiées |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières de la mer Noire et de la mer d’Azov (BlackSeaWet), 2007 | 7 | Oui | Les instances d’exécution sont : l’Organe de gestion et les groupes de travail nationauxLes responsabilités de l’Organe de gestion comprennent la prise de décisions stratégiques, ainsi que l’approbation et le suivi des plans de travail annuels | Membre de l’organe de gestion | Assurée par le Gouvernement de l’Ukraine (aucune information détaillée) | 0 | 0 | 0 | - Report de toutes les activités | La communication entre les pays membres n’est pas suffisante |
| Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Sénégal (SenegalWet), 2016 | 4 | Oui (statuts et règlement interne) | Les organes de gouvernance sont : la Commission, le Conseil d’administration et le secrétariat de l’IRRLes responsabilités de la Commission comprennent la prise de décisions sur l’orientation de l’IRR, l’approbation des stratégies, du programme et du plan de travail, ainsi que le contrôle des ressources financières | Aucune information détaillée  | Oui (statuts et règlement interne) | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport  | Aucun rapport | Aucun rapport |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation durable des zones humides du bassin de l’Amazone, 2016 | 7 | Oui | L’IRR est coordonnée par le Comité de coordination dont les membres sont les Correspondants nationaux Ramsar | Le Secrétariat Ramsar soutient l’organe de gouvernance | Gérée par le Secrétariat Ramsar conformément aux décisions du Coordinateur de l’initiative | 4 600 | 4 600 | Budget administratif de la Convention (solde reporté d’années antérieures) | - Deux réunions en ligne des pays de l’IRR- Mise en œuvre d’une consultation sur la définition de la méthode pour unifier et normaliser les activités prioritaires dans le plan d’action | Difficultés à organiser des réunions en présentiel |
| Initiative régionale Ramsar pour l’Asie centrale (RRI-CA), 2016 | 5 | Non | L’organe de décision est le Comité de coordination, qui est composé de trois membres principaux et de six membres suppléants des pays membres | Observateur | Secrétaire technique de l’IRR Asie centrale (basé au CAREC) | 55 000 | 5 000 | CAREC | - Proposition d’inscription de sites d’Asie centrale sur la liste des Sites Ramsar- Mise au point d’une stratégie nationale pour la protection des zones humides (UZB)- Mise à jour des sites Web de la RRI-CA- Identification des donateurs potentiels- Deux conférences sur le renforcement des capacités | Manque d’expertise, de financement et de coordination |
| Initiative régionale Ramsar indo-birmane (IBRRI), 2016 | 5 | Oui | Le Comité directeur, qui est composé des autorités administratives Ramsar des pays membres, supervise le fonctionnement de l’IRR | Observateur | Gérée par le Bureau régional de l’UICN pour l’Asie | 371 356 | 403 383 | AFD, BRIDGE project (SDC), Fonds pour l’adaptation | - Présentation de la proposition de financement au FVC - Présentation de la proposition au FEM « Eaux internationales » - Réunion du comité de pilotage de l’IBRRI et atelier technique- Lancement du Plan stratégique 2025-2030 de l’IBRRI- Publication de la stratégie d’inscription des sites de l’IBRRI- Soutien aux activités de la Journée mondiale des zones humides et de CESP | Situation politique au Myanmar, le financement consacré aux zones humides nationales est limité en raison de restrictions budgétaires |
| Initiative régionale Ramsar pour l’Afrique australe (SARRI), 2022 | 12 | Oui | L’organe directeur décisionnel est l’Assemblée de la SARRI, l’organe directeur opérationnel est le Groupe de pilotage, composé de 5 membres, et l’organe de coordination, à savoir le Secrétariat, est l’ESARO de l’UICN | À définir | Secrétariat de la SARRI (ESARO de l’UICN) | 98 774 | 101 244 | Appui du budget administratif de la Convention, OFB, UICN (en nature) | - Nomination du Secrétariat de la SARRI ainsi que de sa présidence et coprésidence- Élaboration et adoption du cahier des charges- Organisation d’ateliers régionaux- Élaboration d’un projet de plan stratégique pour la SARRI, de 3 projets de propositions susceptibles d’être financés, d’une identité visuelle pour la SARRI | Manque de ressources financières adéquates |
| Centre international des mangroves (CIM) | 18 | Oui | Conseil du CIMSous-groupe scientifique et technique du CIMUnité de support techniqueSecrétariat du CIM | Observateur | Secrétariat du CIM | 2 371 138 | 1 671 996 | Gouvernement de Chine | - Cérémonie de signature de l’accord de création du CIM- Documentaire vidéo et activités de CESP- Travaux de recherche conjoints- Atelier sur la conservation et la restauration des mangroves  | Les préparatifs pour la mise en place du Secrétariat nécessitent encore du temps |
| IRR Danube WILDisland | 10 | Oui | Groupe de pilotage WILDislandBureau régional de Danube WILDisland au sein de l’association DANUBEPARKS en tant qu’unité de coordinationGroupes de travail de spécialistes en tant qu’organe consultatifFormellement hébergé par l’ICPDR | Observateur | Secrétariat | 39 000 | 44 065 | Appui du budget administratif de la Convention, LIFE WILDisland, EURENI project | - Événement pour le coup d’envoi de l’IRR- Élaboration d’un plan de travail stratégique à long terme pour l’IRR- Réunions sur site et voyage d’études | L’ouverture des bureaux a pris beaucoup plus de temps que prévu |

1. Ces rapports sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.ramsar.org/fr/search?f%5B0%5D=bodies_and_events%3A2723&f%5B1%5D=search_date%3A2025> [↑](#footnote-ref-2)
2. Basé sur les dépenses annuelles réelles déclarées par les IRR (pour celles déclarées dans une devise autre que le CHF, le taux de change moyen annuel pour 2022 a été appliqué). [↑](#footnote-ref-3)